

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2020-01-07

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 7 janvier 2020 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
 - 6.1 Paiement du montant annuel des assurances de la municipalité
 - 6.2 Démission de Cédric Croteau-Déry, coordonnateur en loisirs et adjoint administratif par intérim
- 7- Sécurité publique**
 - 7.1 Identification des priorités d'actions 2020 pour la Sûreté du Québec
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Achat d'un godet à matériel léger pour la chargeuse-pelleteuse
 - 8.2 Achat d'une mini saleuse
 - 8.3 Travaux d'entretien et de réparation, chargeuse-pelleteuse
 - 8.4 Signalisation – Achat d'un système d'ancrage pour implantation de signalisation
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Budget 2020 - Appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)
 - 9.2 Budget supplémentaire de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques, pour l'exercice financier 2020
 - 9.3 Achat – Potence de sécurité pour le poste de pompage – eaux usées
- 10- Urbanisme**
 - 10.1 Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
 - 10.2 Nomination du président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme pour 2020
 - 10.3 Solution d'intégration et de diffusion de données en ligne - Abonnement à GOnet
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 16 décembre 2019
 - 11.2 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2020
- 12- Avis de motion**
- 13- Règlements**
 - 13.1 Dépôt - certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements # 544-19 relatif au zonage, #545-19 relatif au lotissement et #548-19 relatif aux conditions d'émission des permis de construction

13.2 Adoption du Règlement # 544-01-19 modifiant le règlement de zonage 544-19 concernant les usages autorisés dans les zones agricoles

14- Période de questions

15 Correspondance

16 Affaires nouvelles

17- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

01-01-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

02-01-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019.

Adoptée

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

03-01-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

Adoptée

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des

autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

04-01-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1900148 @ C1900162, par accès « D » L1900122 @ L1900137, par Dépôt direct P1900249 @ P1900285, par Visa V0010117 et les salaires D1900341 @ D1900377 pour un montant total de **130 032,90 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Aucun point

6- ADMINISTRATION

6.1 Paiement du montant annuel des assurances de la municipalité

Considérant que le contrat d'assurances générales de la Municipalité doit être renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021 ;

05-01-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'acquitter la somme de 30 951,00 \$ à Groupe Ultima inc. pour l'année 2020.

Adoptée

6.2 Démission de Cédrick Croteau-Déry, coordonnateur en loisirs et adjoint administratif par intérim

Considérant que, par la résolution # 147-07-2019 adoptée le 2 juillet 2019, le conseil embauchait M. Cédrick Croteau-Déry à titre de coordonnateur en loisirs et adjoint administratif par intérim ;

Considérant que M. Cédrick Croteau-Déry a déposé sa lettre de démission le 18 décembre 2019, avec prise d'effet le 30 janvier 2020 ;

06-01-2020

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal accepte la démission de M. Cédrick Croteau-Déry à titre de coordonnateur en loisirs et adjoint administratif par intérim, et ce, en date du 30 janvier 2020 et, transmet ses meilleurs vœux de succès pour ses projets d'avenir ;
- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Alex Carrière, président des loisirs de Saint-Simon.

Adoptée

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Identification des priorités d'actions 2020 pour la Sûreté du Québec

Considérant que la Sûreté du Québec invite les municipalités à faire connaître les priorités d'action qu'elles souhaitent voir mises en place par les policiers ;

07-01-2020

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'identifier les priorités suivantes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, soit :

1) Sécurité routière

- Opération radar ciblée - rue Principale
- Vérifier la vitesse et le respect des passages piétonniers à l'intersection des rues du village lorsque les écoliers circulent pour aller ou revenir de l'école
- Vérifier la vitesse et le respect de l'arrêt sur le rang Saint-Georges entre le 4^e

rang et l'autoroute 20

2) Criminalité :

- Patrouille et présence active dans les lieux publics - parc/terrain de jeu du Carrefour des loisirs situé au 50, rue des Loisirs
- Surveillance accrue pour diminuer les vols dans les résidences

3) Prévention :

- Transmettre des chroniques de prévention pour le journal municipal, le site Facebook et le site internet de la municipalité

Adoptée

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Achat d'un godet à matériel léger pour la chargeuse-pelleteuse

Considérant la soumission reçue des Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée pour l'achat d'un godet à matériel léger d'une capacité de 3vc de 102 pouces de largeur avec attache femelle et lame boulonnées $\frac{3}{4}$ " X 8" ;

Considérant qu'à cet effet, des montants ont été prévus au budget 2020 ;

08-01-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un godet à matériel léger au prix de 5 620,00 \$ des Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée avant taxe, plus les frais de livraison.

Adoptée

8.2 Achat d'une mini saleuse

Considérant la difficulté de faire l'entretien de certains endroits dans la Municipalité ;

Considérant que l'achat d'une mini saleuse installée sur le pick-up pourrait permettre l'épandage d'abrasif et de sel ;

Considérant la soumission de Kubota pour une mini saleuse d'une capacité de 400 lb pouvant s'installer sur attache remorque de 2" au montant de 2 400 \$ plus taxes ;

Considérant qu'à cet effet, des montants ont été prévus au budget 2020 ;

09-01-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une mini saleuse Kubota au montant de 2 400 \$ plus taxes et frais de livraison

Adoptée

8.3 Travaux d'entretien et de réparation, chargeuse-pelleteuse

Considérant que les travaux d'entretien et de réparation à faire sur la chargeuse-pelleteuse sont estimés à 2 273,50 \$ plus les taxes applicables par l'entreprise Toromont Cat (Québec) ;

10-01-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de retenir les services de l'entreprise Toromont Cat (Québec) pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation sur la chargeuse-pelleteuse, au coût de 2 273,50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

8.4 Signalisation – Achat d'un système d'ancrage pour implantation de signalisation

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Magnéto-Laval inc. pour l'achat d'un système d'ancrage pour implantation de signalisation ;

Considérant qu'à cet effet, des montants ont été prévus au budget 2020 ;

11-01-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'acheter le système d'ancrage pour implantation de signalisation au coût maximum de 10 175 \$ taxes et livraison incluses auprès de la compagnie Magnéto-Laval inc.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Budget 2020 - Appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)

Considérant la demande d'appui financier pour l'année 2020 reçue du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV) le 8 novembre 2019 ;

Considérant que notre Municipalité couvre une bonne superficie du territoire du bassin versant du ruisseau Vandal ;

12-01-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'appuyer les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV) en leur versant en 2020, une contribution de 500,00 \$.

Adoptée

9.2 Budget supplémentaire de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques, pour l'exercice financier 2020

Considérant que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption ;

13-01-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu que ce conseil adopte le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis ; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Cette résolution remplace la résolution # 244-12-2019 adoptée le 3 décembre 2019.

Adoptée

9.3 Achat – Potence de sécurité pour le poste de pompage – eaux usées

Considérant que pour le travail en espace clos, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) oblige l'utilisation d'équipements spécialisés ;

Considérant que les employés du Service des travaux publics travaillent régulièrement en espace clos ;

Considérant qu'il y a lieu que la Municipalité fasse l'acquisition du matériel nécessaire pour la protection de ses employés ;

Considérant que l'entreprise Services Sauvetage Technique (SST) a présenté une proposition intéressante pour la Municipalité ;

Considérant que des montants sont disponibles au budget pour ces acquisitions ;

14-01-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de procéder à l'achat un mat de potence, un adaptateur mural ainsi que la quincaillerie pour ancrage, le tout

tel que prévu à la soumission SE-394 de l'entreprise Services Sauvetage Technique (SST) au montant de 2 195,00 \$ avant taxes, plus les frais de livraison.

Adoptée

10- URBANISME

10.1 Renouvellement du mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

Considérant qu'à l'article 3 du règlement # 501-15 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, il est stipulé que le mandat de chacun des membres est renouvelable par résolution du conseil ;

Considérant que le terme du mandat de deux membres vient à échéance ;

Considérant que les personnes concernées ont accepté de poursuivre leur engagement au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour deux autres années ;

15-01-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de renouveler le mandat de M. Michel Vermette et de M. Michel Plante pour les années 2020 et 2021.

À noter qu'un membre du conseil ou son substitut compose également le Comité Consultatif d'Urbanisme et que l'inspecteur en bâtiment et environnement est assigné d'office secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée

10.2 Nomination du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme pour 2020

Considérant qu'à l'article 8 du règlement # 501-15 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, il est stipulé que chaque année la nomination des postes de président et de vice-président se fait par résolution;

Considérant que les personnes concernées ont accepté de poursuivre leur engagement au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une autre année;

16-01-2020

En conséquence, il est proposé David Roux et unanimement résolu de renommer sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :

- Monsieur Yvon Saint-Maurice, Président
- Monsieur Michel Vermette, Vice-Président

Adoptée

10.3 Solution d'intégration et de diffusion de données en ligne - Abonnement à GONet

Considérant que la Municipalité souhaite offrir aux citoyens et professionnels l'accès public et mobile aux données du rôle d'évaluation et de la matrice graphique ;

Considérant que la Municipalité est déjà utilisatrice de GONet en « accès réservé » par une entente avec la MRC ;

Considérant que le Groupe de géomatique Azimut offre à la Municipalité, un service de diffusion des données du rôle d'évaluation et de la matrice graphique « public »;

Considérant que ce service offre de nombreux avantages aux citoyens et aux professionnels ;

17-01-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour un abonnement mensuel au coût de 70,00 \$ pour un total de 840,00 \$ annuel plus les taxes applicables.

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 16 décembre 2019

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 16 décembre 2019.

11.2 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2020

Considérant la requête des Loisirs St-Simon de procéder au versement de la subvention des activités par tranches mensuelles;

18-01-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à remettre la somme de 1 200\$/mois aux Loisirs St-Simon à titre de subvention annuelle.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

13- RÈGLEMENTS

13.1 Dépôt - certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements # 544-19 relatif au zonage, #545-19 relatif au lotissement, #548-19 relatif aux conditions d'émission des permis de construction et #544-01-19 modifiant le règlement #544-19 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans les zones agricoles

La directrice générale dépose les certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants :

- Règlement # 544-19 relatif au zonage
- Règlement # 545-19 relatif au lotissement
- Règlement # 548-19 relatif aux conditions d'émission des permis de construction.
- Règlement # 544-01-19 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans les zones agricoles

Il est certifié :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur ces règlements est de mille-trente-deux (1 032) ;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cent-quatorze (114) selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;
- Que le nombre de demandes faites au cours de la période d'enregistrement en date du 7 janvier 2020 fut de zéro (0) ;

19-01-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que, considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, lesdits règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée

13.2 Adoption du Règlement # 544-01-19 modifiant le règlement de zonage 544-19 concernant les usages autorisés dans les zones agricoles

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon a adopté le Règlement de zonage # 544-19 afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Considérant que le conseil municipal de la municipalité désire modifier son règlement afin de permettre des usages dans les zones agricoles de son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le dépôt du projet de règlement a été fait lors de la séance du 5 novembre 2019 ;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 novembre 2019 ;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 3 décembre 2019 en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)* afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 3 décembre 2019 ;

Considérant que le Règlement #544-01-2019 modifiant le règlement # 544-19, intitulé règlement de zonage, est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 7 janvier 2020 ;

Considérant que les élus ont reçu une copie du projet de règlement deux jours ouvrables avant l'adoption, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal ;

20-01-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le conseil adopte le second projet de règlement # 544-01-19 sans changement et qu'il y soit décrété et statué de ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1- Le présent règlement s'intitule Règlement # 544-01-19 modifiant le règlement # 544-19, intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans les zones agricoles.

2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4- Le règlement # 544-01-19 modifie le règlement # 544-19 intitulé règlement de zonage

5- L'article 2.4 est modifié en ajoutant le point 6 à la suite du point 5 et se lit comme suit :

6. Autres usages (A6)

Sont autorisés, tous les autres usages ayant obtenu une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé ou faisant l'objet de droits acquis en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée ou pour lesquels le droit acquis est reconnu.

6- Les grilles des spécifications en annexe B du règlement de zonage sont modifiées en y ajoutant la sous-classe A6 - Autres usages

7- Les grilles des spécifications en annexe B du règlement de zonage sont modifiées en

ajoutant un point (●) vis-à-vis la ligne A6 -Autres usages pour les zones A-101 à A-104, A-201, A-202, A-301 à A-310, RU-201, RU-202 et RU-301.

Voir grilles en Annexe A du présent règlement

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

8- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

9- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adoptée

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 3 décembre 2019.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

21-01-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 27.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour de février 2020.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.